

Conditions Générales de Vente (CGV) et Conditions Générales de d'Utilisation (CGU)

ARTICLE 1 – Identité du vendeur

Société DIDNESS, EURL

Adresse : 19 RUE DU MUSEE 13001 MARSEILLE

Téléphone : +33 (0)6.64.15.06.42

Mail : contact@didness.com

EURL au capital de 15.000,00 Euros – RCS MARSEILLE 848 975 454 - Siret 848 975 454 000 10

<https://www.didness.com/>

ARTICLE 2 – Préambule

2.1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités de vente des Produits et service proposés par DIDNESS (ci-après « les Produits ») à partir de son Site Internet <https://www.didness.com/> (ci-après « le Site Internet »).

Le Client s'entend, au terme des présentes Conditions Générales de Vente, comme tout consommateur ou toute personne n'agissant pas en qualité de professionnel, à l'exclusion expresse des Clients achetant dans le cadre des besoins de leur activité professionnelle.

Un mineur peut consentir seul à un traitement de données à caractère personnel en ce qui concerne l'offre directe de services de la société de l'information à compter de l'âge de quinze ans Pour les mineurs âgés de moins de quinze ans il faudra un double consentement : celui du mineur et celui du tuteur détenteur de l'autorité parentale.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le site internet <https://www.didness.com/>

Toute commande passée par le Client implique de plein droit, sans restriction ni réserve, son acceptation irrévocable des présentes Conditions Générales de Vente. Ainsi, seules les dispositions des présentes Conditions Générales de Vente font foi entre DIDNESS et le Client, à l'exclusion de toutes autres.

DIDNESS se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment, sans préavis. La version applicable est celle en vigueur au moment de la passation de commande. DIDNESS recommande ainsi à ses Clients de prendre connaissance avant la commande de la dernière version des Conditions Générales de Vente applicables.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Vente.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales de vente par DIDNESS ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des Conditions Générales de Vente qui continuent à produire leurs effets.

Les Services présentés sur le site Internet <https://www.didness.com/> sont proposés à la vente à travers le monde entier.


Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles. Ils seront à la charge et relèvent de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Elles sont accessibles à tout moment sur le site Internet <https://www.didness.com/> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande.

2.2. Définitions

« DIDNESS » désigne la société DIDNESS et ses filiales et par extension les marques « DIDNESS" n°4562038, n°18236232, ainsi que les marques «  » n° 018236233 et « SCANDEUR » n°018236234.

« PRODUITS ET SERVICES » désigne ce que DIDNESS met en vente tels que les objets matériels « SCANDEUR », cela désigne également les ventes de services telles que les « MESURES DIDNESS », ainsi que le « PACK SCANDEUR » qui regroupe dans la même vente les objets matériels et les services.

« SCANDEUR EQUITATION » désigne l'application disponible sur le « Play store » d'Android et l'« App store » d'Apple.

« MESURES DIDNESS » Désigne la valeur d'échange dans l'écosystème DIDNESS.

« SCANDEUR » désigne les produits matériels nécessaires au fonctionnement du système proposé d'ans l'application « SCANDEUR EQUITATION ».

« PACK SCANDEUR » Désigne le groupement des « MESURES DIDNESS » et du « SCANDEUR » dans une seule et même vente.

« CAPTEURS MOVESENSE » Désigne les capteurs de marque « MOVESENSE » utilisés par DIDNESS pour le fonctionnement du système et vendus dans « SCANDEUR »

« SITE » désigne le site internet « <https://www.didness.com> » et par extension, les pages associées et les autres sites que DIDNESS gère afin de vendre ses produits et services.

« APPLICATION » désigne les programmes que DIDNESS met à disposition sur l'« App store » d'Apple ou le « Play store » de google pour utiliser les produits ou services vendus, et par extension toutes les versions ou variations que DIDNESS propose.

ARTICLE 3 – Produits et services

Les offres de vente des Produits et services présentées sur le Site Internet sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant que les Produits et services figurent sur le Site Internet et dans la limite des stocks disponibles. Il est possible que certains Produits proposés, y compris dans le cadre d'offres promotionnelles ne soient plus disponibles.

Notre Site Internet est un site français. Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 4 – Commande

4.1 Préambule à la passation d'une commande

Pour acheter un produit et utiliser les services proposés par DIDNESS, il faut s'inscrire sur le Site <https://www.didness.com>.

Le client déclare être majeur, ou s'inscrit en son nom ou pour son enfant mineur, et consent au fonctionnement du système mis en place par DIDNESS comprenant notamment :

- _ Une application permettant de filmer.
- _ Une application permettant d'échanger des messages texte avec une personne adulte.
- _ Une application qui utilise un système avec des fonctions payantes.

Le client doit disposer d'un smartphone ou d'une tablette, avec un accès à internet afin de pouvoir utiliser les services mis en place par DIDNESS.

Le système fonctionne avec l'Application « SCANDEUR EQUITATION » disponible sur le Play store d'Android et l'« App store » d'Apple.

Pour faire fonctionner entièrement le système, le client doit préalablement acheter un « PACK SCANDEUR » ou un « SCANDEUR » et des « MESURES DIDNESS » séparément via le site internet <https://www.didness.com>.

Un « PACK SCANDEUR » contient des « MESURES DIDNESS » valables un an.

Si le client n'a plus ou n'a pas suffisamment de « MESURES DIDNESS », les fonctions alarmes et rythmes de l'application « SCANDEUR EQUITATION » ne seront plus accessibles.

Les tarifs de vente des « MESURES DIDNESS » dépendent de l'achat.

Les « MESURES DIDNESS » peuvent s'acheter séparément des autres produits proposés par DIDNESS.

Il est possible d'acheter plusieurs « MESURES DIDNESS » à utiliser dans le cadre d'achat liés à une durée.

Les durées proposées à la vente sont au choix : 90 jours, 180 jours, ou 365 jours.

L'expiration se comprend en fonction de la durée choisie par rapport à la date d'achat.

Si la date d'expiration est dépassée alors que le compte client comporte des « MESURES DIDNESS », ces dernières seront alors irrémédiablement perdues.

DIDNESS vous préviendra quand votre nombre de « MESURES DIDNESS » disponible deviendra faible ou quand votre compte s'approchera de sa date de fin de validité.

Le tarif des « MESURES DIDNESS » est alors adapté au choix que vous avez fait.

L'utilisation des différentes solutions proposées par DIDNESS peuvent être gratuites ou payantes.

Votre compte de « MESURE DIDNESS » est débité des unités de « MESURE DIDNESS » qu'elle contient en fonction de votre utilisation des solutions proposées par DIDNESS.

Les solutions proposées par DIDNESS peuvent vous conduire à utiliser des « MESURES DIDNESS » pour utiliser une fonction qui est dépendante d'une tierce personne.

Dans ce cas, vous aurez choisi ou accepté l'invitation de cette tierce personne.

Vous serez informé de l'utilisation de vos « MESURE DIDNESS » à chaque fois que vous solliciterez un achat ou un service nécessitant l'utilisation de vos « MESURE DIDNESS ».

4.2 Modalités de la commande

Le Client ne procède à l'achat des Produits et services que pour un usage personnel. Il lui est par conséquent interdit d'acheter les Produits et services en vue de leur revente.

Les commandes s'effectuent par Internet, sur le site <https://www.didness.com/>.

Pour passer une commande, le client place les produits ou services qu'il souhaite obtenir dans son panier.

Toute commande du Client validée par la procédure du « clic » constitue une acceptation irrévocable de la commande, sous réserve des dispositions spécifiques des Conditions Générales de Vente telles que le droit de rétractation, de l'indisponibilité des stocks ou du refus de commande par DIDNESS. **Cette acceptation vaut signature électronique.**

A la réception de la commande, DIDNESS adressera dans les meilleurs délais un courrier électronique au Client l'informant de la prise en compte de la Commande. Il appartient au Client de vérifier qu'il a bien reçu le courrier électronique accusant réception de la validation de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire, par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4.3 Indisponibilité des produits commandés

Les Produits sont accessibles à l'achat dans la limite des stocks disponibles. Lorsqu'un Client passe une commande sur le Site Internet, il est informé de la disponibilité des Produits qu'il souhaite commander.

Tout comme le numéro de commande, l'email de confirmation de commande ne vaut pas l'acceptation de votre commande, nous confirmons simplement que nous avons bien reçu votre commande.

Une fois que nous aurons traité votre commande et que nous l'aurons préparée pour envoi, nous vous enverrons un e-mail indiquant que nous avons accepté votre commande, lequel comprendra les détails relatifs à l'envoi (« E-mail d'expédition »).

Néanmoins, dans l'hypothèse où le Produit commandé par le Client s'avèrerait ultérieurement indisponible DIDNESS en informera le Client par tout moyen approprié.

Certains produits DIDNESS sont fabriqués à la main et demandent des délais de fabrication en conséquence de ce fait, DIDNESS informera le client par mail de toute indisponibilité temporaire de produit suite à sa commande.

Dès lors :

- Si tous les Produits objets de la commande sont indisponibles, la commande sera automatiquement annulée et le compte bancaire du Client sera crédité au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant l'annulation de la commande ;
- Si certains Produits d'une commande sont indisponibles, le Client pourra :
I - annuler la totalité de la commande sous réserve d'en informer DIDNESS par le même moyen au plus tard avant la date d'expédition du Produit disponible communiquée par DIDNESS ou à défaut dans les quarante-huit (48) heures suivant la date d'information d'indisponibilité émise par DIDNESS. Le compte bancaire du Client sera crédité au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant l'annulation de la commande ;
II - maintenir sa commande pour les produits disponibles et l'annuler pour les produits indisponibles. Le compte bancaire du Client sera crédité du montant des produits indisponibles au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant l'annulation de la commande ;

4.4 Refus d'accepter une Commande

DIDNESS se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client notamment dans les cas énumérés ci-dessous :

- Existence de litige antérieur notamment de litige relatif au paiement d'une commande antérieure ;
- Commande excessive en volume ou en fréquence ou qui laisserait présumer que les Produits sont destinés à la revente ;
- Usage abusif du droit de rétractation ;
- Retour de Produits dans des conditions non-conformes aux conditions requises ;

- Produit précédemment non retiré.

4.5 Modification de la commande

Les éventuelles modifications de la commande par le Client ne pourront être prises en compte par le Vendeur que dans la limite de ses possibilités et à condition d'être notifiées par courrier électronique au Vendeur 3 jours au moins avant la date prévue pour l'expédition de la commande.

Lorsque l'expédition de la commande a lieu le jour même de l'achat, la commande ne pourra pas être modifiée.

Dans l'hypothèse où ces modifications ne pourraient être acceptées par le Vendeur, les sommes éventuellement versées lors de la passation de la commande par le Client lui seront restituées dans un délai maximum de 14 jours à compter de la notification de l'impossibilité d'accepter les modifications demandées par le Client (à moins que celui-ci ne préfère bénéficier d'un avoir).

4.6 Annulation de la commande

Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande ne peut être annulée, hors l'exercice du droit de rétractation ou cas de force majeure.

Si le client ne récupère pas sa commande dans les délais mentionnés à l'article 8 des présentes CGV, DIDNESS est en droit de conserver l'ensemble des sommes versées par l'acheteur, hors cas de force majeure et de l'exercice du droit de rétractation.

ARTICLE 5 – Prix

Le prix des Produits est facturé au Client sur la base du tarif en vigueur au moment de la commande.

Les services proposés par DIDNESS sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet <https://www.didness.com/> lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix sont exprimés en Euros, TTC (toutes taxes comprises).

DIDNESS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, sans préavis. Les nouveaux tarifs sont applicables aux commandes passées, à compter de la mise en ligne.

Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison. Les frais de livraison varient selon la localisation du lieu de livraison communiqué par le Client lors de la commande.

Le montant des frais de livraison est indiqué au Client par DIDNESS avant la validation de sa commande par le Client.

Si le Client demande un mode d'expédition plus rapide ou plus coûteux que l'expédition standard, les frais supplémentaires de livraison, tels qu'ils apparaissent au moment de la validation de la commande par le Client, sont intégralement à sa charge.

Concernant la prestation de service, les tarifs ne comprennent pas les éventuels frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément dans les conditions indiquées sur le site internet <https://www.didness.com/> et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par DIDNESS et remise au client lors de la fourniture des services commandés.

Pour les produits commandés, DIDNESS enverra une facture officielle dans les trois jours ouvrés suivant l'expédition de la commande.

Les factures seront également disponibles sur l'espace client du site internet <https://www.didness.com/>.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Vendeur sur le site internet, portant tant sur le prix de vente du produit que sur les frais de livraison.

A partir d'un certain montant d'Achat, DIDNESS pourra offrir les frais de port aux clients selon les modalités qui seront inscrites sur la facture.

En cas de prix promotionnels, DIDNESS s'engage à appliquer le prix promotionnel à toute commande passée pendant la durée de la promotion et pour le stock disponible. Un Produit peut en effet ne plus être disponible.

Article 6 – Paiement

6.1 Modalités de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, par voie de paiement sécurisé.

Le règlement de la commande (prix et frais de livraison) s'effectue au choix du client :

- Par carte bancaire : carte bleue, Visa, Mastercard. Le débit du compte bancaire du Client intervient au moment de la validation de la commande.
- Par chèque en euros, compensable dans une banque française, à l'ordre de DIDNESS. L'encaissement du chèque est réalisé à réception.
- Par virement bancaire, avec les coordonnées suivantes :

SG SAINT CYR SUR MER (01997), ZAC BENIERE, 83270 SAINT-CYR-SUR-MER

IBAN : FR76 3000 3019 9700 0270 0144 929

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

- Il est aussi possible de payer vos achats sur le Site en « MESURES DIDNESS ».

Au moment du paiement de la commande, une demande d'autorisation est déclenchée auprès de l'organisme bancaire concerné. Toute commande ne peut être prise en compte que lorsque l'organisme bancaire concerné a donné son accord.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole "SSL 3DSECURE".

Les règlements en devise étrangère sont crédités conformément au décompte bancaire, les frais bancaires étant à la charge du client.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par DIDNESS.

6.2 Facturation

Une facture est envoyée par email à l'adresse email communiquée par le client. La facture est également accessible sur le Site Internet, dans l'espace « compte client » à compter de la livraison des Produits ou services commandés. Par ailleurs la facture est imprimable depuis le Site Internet via le « compte client ».

6.3 Litige ou Refus de paiement

En cas de litige antérieur ou refus de paiement opposé à DIDNESS par un organisme bancaire, DIDNESS se réserve le droit de suspendre l'exécution de la commande litigieuse puis de l'annuler si la situation n'est pas régularisée.

ARTICLE 7 – Parrainage

7.1 Objet et conditions de parrainage

7.1.1. L'opération de Parrainage est réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France Métropolitaine et disposant de coordonnées postales et/ou bancaires distinctes.

7.1.2. Est considéré comme parrain (ci-après « le Parrain ») un client de DIDNESS ayant au préalable acheté un « PACK SCANDEUR », disposant de « MESURES DIDNESS » en cours de validité et ayant communiqué son pseudo à des personnes n'ayant jamais acheté de « PACK SCANDEUR » ni de « MESURES DIDNESS » et souhaitant un « PACK SCANDEUR » de DIDNESS.

En entrant le Pseudo du parrain lors du premier achat d'un PACK SCANDEUR et seulement dans ce cas, un parrainage se met en place.

7.1.3. Est considéré comme filleul (ci-après le « Filleul ») une personne répondant aux conditions des présentes et achetant un « PACK SCANDEUR » de DIDNESS via le Site <https://www.didness.com> en renseignant le pseudo d'un Parrain dans le champ « Parrain » lors de la souscription.

La communication du code parrainage doit impérativement intervenir lors de la souscription et via le Site <https://www.didness.com> et par nul autre moyen. Chaque Filleul ne peut avoir qu'un seul Parrain et un parrainage ne peut concerner qu'un seul compte donnant accès aux fonctionnalités de l'application SCANDEUR EQUITATION.

7.1.4. Le Parrain bénéficiera de différents avantages listés ci-dessous, si son filleul souscrit à une offre et sous réserve de finalisation de commande de ce dernier.

7.1.5. Le Filleul bénéficiera de différents avantages listés ci-dessous, si le compte utilisé lors de la souscription est utilisable à cet effet (n'ayant jamais acheté de produits DIDNESS par quelque moyen, non rétracté, non résilié et n'ayant pas fait l'objet d'une demande de résiliation).

7.1.6. Les avantages disponibles sont de natures suivantes :

5 « MESURES DIDNESS » sont offertes au nouveau client et au parrain si le nouveau client effectue l'achat d'un « PACK SCANDEUR ».

7.2 Modalités du parrainage

7.2.1. Le Parrain peut inviter ses contacts par ses propres moyens en communiquant son pseudo, ou par le champ parrainage accessible dans l'application SCANDEUR EQUITATION.

En renseignant des coordonnées de contact via ce module, le parrain accepte expressément que DIDNESS communique à ces contacts son prénom, son nom et son pseudo et tiendra DIDNESS indemne des conséquences de cet envoi.

7.2.2. Le Parrainage sera validé, après vérification du dossier du Filleul par DIDNESS, au moment de la mise en service effective des possibilités ouvertes sur l'application SCANDEUR EQUITATION du Filleul. Les gains pour le Parrain et pour le Filleul sont validés si aucune rétractation, résiliation n'est effectuée par le filleul.

7.2.3. La gratuité des « MESURES DIDNESS » prendra la forme d'un avoir émis automatiquement sur le compte du client. Cet avoir sera envoyé sur une facture mentionnant les critères obtenus.

7.2.4. Les « MESURES DIDNESS » offertes lors de cette opération s'ajoutent au compte de « MESURES DIDNESS » que vous possédez.

Les « MESURES DIDNESS » gagnées n'ajoutent pas de durée de validité à ce que vous possédez au moment du gain.

Elles seront perdues irrévocablement si elles ne sont pas utilisées avant la fin de validité de votre compte.

Les parrainages sont cumulables.

Si le parrain gagne un nouveau bon d'achat avant la date d'expiration des « MESURES DIDNESS » obtenues lors du premier parrainage, les « MESURES DIDNESS » gagnées lors du second parrainage se cumulent sans modifier la date d'expiration du compte.

7.2.5. Dans le cas où le Parrain résilierait son offre avant d'avoir pu bénéficier de ses gains, ces gains seront irrémédiablement et définitivement perdus.

7.2.6. Pour un parrain donné, le parrainage est illimité.

7.2.7. Dans le cas où le Filleul résilierait son compte avant d'avoir pu bénéficier de ses gains, ces gains seront irrémédiablement et définitivement perdus, dans ce cas les gains du Parrain seront également perdus.

7.2.8. DIDNESS se réserve le droit d'exclure de l'opération de Parrainage, après vérification, toute personne ne respectant pas les conditions présentes, les CGV et CGU de DIDNESS. DIDNESS ne saurait encourir une quelconque responsabilité à l'égard des abonnés dans ce cas.

7.3 Durée

La présente opération de Parrainage est ouverte sans limite de temps.

ARTICLE 8 – Livraison

8.1 Territoire de livraison

Les colis sont livrés en France métropolitaine (Corse comprise) et dans le monde entier.

8.2 Modalités de livraison

Les livraisons sont réalisées via les services de la Poste, du système Colissimo, par transporteur spécialisé ou tout autre moyen.

La commande sera envoyée une fois que tous les produits de la commande seront disponibles pour une livraison groupée.

À ce stade, un avis d'expédition sera envoyé par e-mail.

Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de chaque commande.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

La livraison est effectuée par la remise directe du Produit au destinataire annoncé ou, en cas d'absence, à une personne habilitée par le Client. Une personne présente à l'adresse indiquée est présumée être habilitée à recevoir le Produit.

Le Client s'engage à transmettre lors de la commande toutes les informations nécessaires à la livraison afin d'en garantir la bonne fin. Le Client s'engage ainsi à transmettre notamment son numéro de téléphone ainsi que son adresse email afin que le transporteur puisse prendre contact avec lui.

Il appartient au Client de s'assurer que chaque Produit commandé pourra être livré sans difficulté.

8.3 Retrait de la marchandise en point relais

Le Client peut également retirer ses produits en points relais sur une liste proposée par DIDNESS.

Les articles achetés ne peuvent être retirés que par la personne dont les coordonnées ont été saisies sur notre site au moment de la commande.

Si le Client souhaite qu'une tierce personne retire sa commande à sa place, il devra impérativement saisir ses coordonnées au moment de sa commande.

Une pièce d'identité officielle avec photo ainsi que le numéro de commande seront exigées pour effectuer le retrait.

DIDNESS vous adressera une notification lorsque votre commande sera prête, et vous informera de la date limite de retrait de vos articles.

DIDNESS enverra des rappels au client qui n'est pas allé chercher son produit avant la fin du délai d'expiration de la garde du produit au point relai.

Si la commande n'est pas retirée dans le temps imparti, elle sera annulée automatiquement ainsi que cela est mentionné dans le mail de confirmation de commande.

Le client sera avisé de cette annulation par mail.

Cette annulation n'ouvre au Client aucun droit à remboursement, remplacement ou indemnisation.

8.4 Absence de réception du colis

Si lors de la livraison à l'adresse indiquée par le Client, celui-ci n'est pas présent ou refuse le colis, le colis sera déposé à la poste ou au point de retrait du transporteur, où le Client pourra retirer pendant une période de quinze (15) jours, sur présentation de l'avis de passage déposé par le transporteur dans sa boîte aux lettres.

A l'issue de ce délai de quinze (15) jours, le transporteur retourne à DIDNESS tout colis non réclamé.

Si un colis est retourné à DIDNESS pour un motif imputable au Client, tel que colis « non réclamé » ou « n'habite pas à l'adresse indiquée », DIDNESS en informe le Client concerné par courrier électronique.

Dans ce cas, avec l'accord du Client, le colis sera réexpédié au Client, les frais de réexpédition étant pris en charge par le Client. Un courrier électronique indiquera au Client la procédure à suivre pour le paiement de ces frais de port.

Dans le cas où le colis ne serait pas retiré dans le délai indiqué sur l'avis de passage, le colis est retourné à l'expéditeur. Un email d'information sera immédiatement adressé au Client et sans nouvelles de sa part sous 48h à compter de la réception de cet email, la vente sera automatiquement annulée.

Dans ce cas, l'Acheteur sera crédité d'un avoir financier valable pendant 90 jours à compter de sa réception.

8.5 Délai de livraison

Le délai de livraison s'entend du temps de préparation du colis et du temps d'acheminement.

DIDNESS s'engage à livrer les produits, sous réserve de leur disponibilité, dans un délai de livraison moyen de cinq (5) jours ouvrés en France métropolitaine (Corse comprise) et de

quinze (15) jours ouvrés hors France métropolitaine et au plus tard dans un délai de trente jours après la conclusion du contrat de vente.

En cas de paiement par virement bancaire, la commande ne sera traitée qu'après la bonne réception du virement sur le compte de DIDNESS.

En cas de paiement par chèque, la commande ne sera traitée qu'après encaissement du titre de paiement.

En conséquence les délais applicables dans ce cas sont ceux au jour de l'encaissement du chèque et peuvent donc être modifiés par rapport à ceux mentionnés au jour de la passation de la commande.

8.6 Suivi des livraisons

Chaque Client peut suivre en direct l'état de traitement de sa commande par DIDNESS sur le Site Internet, dans la rubrique « Mon Compte ».

Le Client peut parfois suivre sa Commande via le Site Internet du transporteur, si celui-ci le permet, en y saisissant le numéro de colis communiqué. Ce service est indépendant de DIDNESS et DIDNESS n'est pas responsable des informations qui y figurent.

8.7 Retard de livraison

En cas de dépassement de la date limite de livraison qui avait été indiquée au Client qui ne serait pas imputable au Client, à un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure, le Client devra enjoindre DIDNESS en premier lieu par tout moyen et ensuite par lettre recommandée avec accusé de réception d'effectuer à la livraison du ou des Produits dans un délai supplémentaire raisonnable.

Si DIDNESS n'a pas livré dans ce délai, le Client pourra résoudre le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception ou par écrit sur un autre support durable. Le contrat sera considéré comme résolu à la réception par DIDNESS de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, à moins que DIDNESS ait adressé le Produit entretemps. Le Client sera alors remboursé au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le Client a dénoncé le contrat.

En cas de dépassement du délai de livraison moyen annoncé au Client et s'il apparaît que ce délai constituait pour le Client une condition essentielle du contrat, le Client pourra immédiatement résoudre le contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du Client avant la conclusion du Contrat. Dans ce cas, le contrat sera considéré comme résolu dès réception par DIDNESS de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution. En cas de résolution pour retard de livraison ou des Produits, DIDNESS s'engage à rembourser le Client de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le Client a dénoncé le contrat.

8.8 Produits endommagés à la livraison

Le Client est tenu de vérifier l'état des produits livrés.

Lorsque le colis parvient endommagé, fracturé, comportant des produits manquants ou détériorés, le Client doit impérativement notifier ce fait au transporteur par lettre recommandée avec accusé réception dans les soixante-douze (72) heures (heures ouvrables) suivant la livraison du colis.

Cette réclamation devra être motivée et décrire précisément l'état dans lequel les Produits et leur emballage ont été livrés au Client.

Le Client devra formuler toutes réserves ou réclamations pour non-conformité ou vice apparent des Produits livrés (par exemple colis endommagé déjà ouvert ...) avec tous les justificatifs y afférents (photos notamment).

Il est recommandé de procéder à l'examen du colis en présence du livreur et de faire noter les éventuelles réserves sur le bon de livraison, dont le Client devra conserver un exemplaire.

Dans ce même délai de soixante-douze (72) heures, le Client devra adresser un double de sa réclamation au Service Client du Site Internet <https://www.didness.com>, par courrier électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception, aux adresses figurant à l'Article « Service Client et réclamations » des présentes Conditions Générales de Vente.

DIDNESS prendra alors contact avec le Client par email afin d'organiser le retour des Produits aux frais de DIDNESS. Par ailleurs, le Client disposera du choix suivant :

- Maintenir sa commande et obtenir une nouvelle livraison (sauf indisponibilité du Produit), ceci faisant courir un nouveau délai de livraison, ou,
- Résoudre la commande, DIDNESS procédant au remboursement du prix payé au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le Client a dénoncé le contrat.

La vérification de l'état du Produit est considérée comme effectuée dès lors que le bon de livraison a été signé.

Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur.

ARTICLE 9 – Fourniture du service

DIDNESS s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen.

Le temps nécessaire à cette exécution du service est variable sans que DIDNESS ne soit directement responsable, les charges des réseaux de communication et temps de latences dus aux opérateurs de télécommunication ne peuvent être utilisés à charge contre DIDNESS.

Vous utilisez nos services en sachant qu'ils sont dépendants des services liés à internet et ses services qui peuvent potentiellement créer des latences, manquement ou retards.

Si les services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 5 jours après la commande, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au

plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

ARTICLE 10 – Utilisation du téléphone

DIDNESS met en garde ses clients lors de l'utilisation de leur téléphone pendant l'entraînement à cheval.

Les applications fournies par DIDNESS fonctionnent sans que le cavalier n'ait à toucher à son téléphone une fois l'application démarrée et paramétrée.

Le client s'engage à ne pas tenir DIDNESS responsable de l'utilisation de son téléphone pendant la pratique.

Le client s'engage à être responsable et prudent lors de l'utilisation de son téléphone pendant sa pratique.

Le cas échéant, des mises à jour seront à prévoir pour la bonne utilisation du service, le client s'engageant à les télécharger, à défaut de quoi, l'application pourrait devenir inutilisable sans que cela ne puisse engager la responsabilité de DIDNESS.

Le client ne peut tenir DIDNESS responsable des demandes et commandes émises ou reçues, des erreurs de manipulation ou latences qui pourrait perturber l'expérience du client.

ARTICLE 11 – Capteurs et compte

Les capteurs sont enregistrés et liés au compte du client, les deux étant indissociables, les capteurs ne sont pas utilisables avec un autre compte.

Le prêt du compte client et des capteurs ne sont pas autorisés par DIDNESS.

En acceptant les présentes conditions le client renonce à prêter son compte et ses capteurs.

Si DIDNESS venait à se rendre compte que le compte est utilisé d'une façon mettant en doute le fait que le client est le seul utilisateur, le compte pourrait être suspendu ou supprimé, le client renonce à tout recours si de tels faits étaient mis en évidence.

ARTICLE 12 - DROIT DE RETRACTATION

Le présent droit de rétractation s'applique au consommateur c'est-à-dire à toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

12.1 Exercice du droit de rétractation

Le Client dispose, à compter de la réception des Produits, **d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation**, sans avoir à avoir à se justifier, ni à payer de pénalité, à l'adresse ci-dessous :

Société DIDNESS, EURL

Adresse : 19 RUE DU MUSEE 13001 MARSEILLE

Le Client doit informer DIDNESS, dans le délai de quatorze (14) jours de sa décision de rétractation en lui adressant :

- Par tout moyen écrit (courrier, courriel) exprimant sa volonté de se rétracter ; ou
- En remplissant et en transmettant en ligne le formulaire de rétractation disponible en dernière page de ce document. Dans ce cas, DIDNESS communiquera au Client, dès la réception du formulaire de rétractation, un accusé de réception.

En cas de commande portant sur plusieurs produits livrés séparément, le Client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la réception du dernier produit.

Lorsque le Client exerce son droit de rétractation, le Client s'engage à retourner les Produits au plus tard, dans les quatorze (14) jours suivant la communication de sa décision de se rétracter. A défaut, le droit de rétractation ne produit pas d'effet et la vente est définitive.

Les frais de retour sont à la charge du Client.

Il est de la responsabilité du Client que le Produit soit retourné en parfait état, ce qui englobe l'utilisation d'un service de transport adapté.

Pour les Produits retournés à partir d'un lieu de livraison situé hors de la France métropolitaine (Corse comprise), le Client devra faire appel à un transporteur spécialisé. Pour les Produits dont le prix de vente est supérieur à 100 EUROS TTC, les risques de perte, de dommage, de vol et tous autres risques pouvant survenir à l'occasion du retour doivent être garantis par une assurance de transport pour un montant équivalent à la valeur du bien.

Le montant des frais de retour est calculé en fonction de la typologie du Produit et de la distance à parcourir par le transporteur pour récupérer le Produit.

Le prix à payer pour le renvoi du Produit sera fonction du transporteur que le Client aura choisi pour retourner le Produit.

DIDNESS ne prendra en aucun cas les coûts supérieurs demandés par le transporteur que le Client aura choisi.

Le Produit retourné :

- Doit être complet, dans son emballage d'origine ouvert proprement, ni découpé, ni déchiré ;
- Ne doit pas avoir été utilisé, être totalement intact, sans trace d'utilisation, ni de rayure ;
- Doit être accompagné de tous les accessoires, notices d'emploi et autres documentations dans leurs conditionnements d'origine et intacts.

Le tout doit permettre la commercialisation du Produit à l'état neuf. Les Produits retournés incomplets, abîmés, endommagés, utilisés ou salis seront :

- Soit refusés et renvoyés par DIDNESS au Client à ses frais, après encaissement des frais de retour. Le prix du Produit sera conservé par DIDNESS ;
- Soit conservés par DIDNESS qui se réserve le droit de conserver tout ou partie du prix selon l'état des Produits retournés.

Le Client devra retourner les Produits en faisant figurer visiblement sur le colis le numéro de retour qui lui sera attribué. Le Client devra également faire figurer dans le colis une copie de la facture.

Il appartient au Client qui exerce son droit de rétractation de se réserver la preuve de la réexpédition de la marchandise par ses soins (présentation d'un récépissé d'envoi en recommandé, présentation d'un document fourni par le transporteur, etc.).

12.2 Remboursement des Produits

Préalablement au remboursement, DIDNESS se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires notamment à l'état du Produit retourné.

Le Client sera remboursé d'un montant égal au prix des Produits retournés plus les frais de livraison qu'il a acquittés au titre de la commande dénoncée, à l'exception des frais supplémentaires de livraison si le Client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par DIDNESS. Les frais de retour des Produits resteront à la charge du Client.

Le remboursement interviendra au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle DIDNESS a été informée de la décision du Client de se rétracter, sous réserve de la réception des Produits en bon état et de la fourniture par le Client d'une preuve de l'expédition effective des Produits.

DIDNESS effectue le remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors de la validation de la commande, sauf accord exprès du Client au remboursement de la somme par un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le Client.

12.3 Droit de rétractation sur l'achat des MESURES DIDNESS

Le droit de rétractation ci-dessus évoqué est également applicable lors de l'achat des MESURES DIDNESS, uniquement si elles n'ont pas été utilisées ou commencées à être utilisées par le client.

ARTICLE 13 – Services clients et réclamations

Le service Clients du Site Internet est à la disposition des Clients pour toute information, du lundi au vendredi de 10h00 à 13h et de 14h00 à 18h00 :

par e-mail : contact@didness.com

par téléphone au +33 (0)6.64.15.06.42

par courrier à l'adresse postale suivante :

DIDNESS
19 RUE DU MUSEE
13001 MARSEILLE

DIDNESS s'engage à faire tout son possible pour répondre au Client dans les meilleurs délais.

ARTICLE 14 – Garantie légale et garantie commerciale dans les ventes aux clients consommateurs

14.1 Garanties légales

Concernant les ventes aux consommateurs, tous les Produits fournis par DIDNESS bénéficient :

- de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 à L. 217-19 du Code de la consommation cette garantie variant selon que les produits sont neuf ou d'occasion, et
- de la garantie relative aux défauts de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1648 du Code civil et 2232 du Code civil,

Ces articles sont reproduits ci-après :

Articles L. 217-4, L. 217-5 et L. 217-12 du Code de la consommation relatifs à la garantie légale de conformité :

- **Article L217-4 du Code de la consommation**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

- **Article L217-5 du Code de la consommation**

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- *Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle
présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage*
- *Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.*

- **Article L217-12 du Code de la consommation**

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

- **Article L217-16 du Code de la consommation**

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

- **Article 1641 du Code civil**

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

- **Article 1648 alinéa 1er du Code civil**

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

14.2 Garantie commerciale

DIDNESS peut être amené à consentir au Client une garantie commerciale sur certains des Produits vendus. Cette garantie fait l'objet, le cas échéant, d'une mention expresse sur la facture du Produit qui en bénéficie.

Cette garantie est consentie pour deux ans et courant à compter de l'achat. Elle couvre le remplacement des pièces et la main d'œuvre. Elle est valable en France métropolitaine.

En cas de mise en œuvre de cette garantie, DIDNESS assurera, à ses frais, la réparation ou le remplacement des Produits par des Produits identiques ou au moins équivalents en gamme, et ce à l'exclusion expresse du paiement de tous dommages-intérêts. Le Produit ou les pièces remplacées ou réparés seront garantis pour le temps de garantie restant sans extension.

DIDNESS garanti de la même façon les capteurs de la marque « MOVESENSE » si ces derniers tombent en panne dans les deux premières années de leur utilisation.

Pour que la garantie soit valablement mise en œuvre, le Produit ou la pièce défectueuse doit être envoyé, accompagné de sa facture d'achat, chez DIDNESS EURL 19 RUE DU MUSEE 13001 MARSEILLE

Cette garantie est expressément exclue dans le cas où il apparaît que les Produits n'ont pas été manipulés et/ou conservés et/ou utilisés dans des conditions normales ou en cas de négligence ou de faute du Client, de l'utilisateur ou de tout tiers.

Elle est également exclue en cas d'usure normale du bien, d'accident ou de force majeure.

La garantie est exclue lorsque le client fait une mauvaise utilisation du produit ou une mauvaise manipulation lors du changement de piles.

Toute réparation ou remplacement de Produit sollicité par le Client dans l'un de ces cas pourra être effectué par DIDNESS, aux frais exclusifs du Client.

14.3 Rappel sur les garanties légales

Il est ainsi rappelé que lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;

- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion pour lesquels ce délai est porté à six mois.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction de prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil

ARTICLE 15 – Responsabilité

La responsabilité de DIDNESS ne peut être engagée que si est démontrée une faute de sa part ou un défaut des produits. Notamment sa responsabilité ne saurait être engagée dans le cas où il apparaît que les produits n'ont pas été manipulés et/ou conservés et/ou utilisés dans des conditions normales ou en cas de négligence ou de faute du Client, de l'utilisateur ou de tout tiers.

DIDNESS, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyen.

La responsabilité de DIDNESS ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau internet tel que la perte de données, l'intrusion, les virus éventuels, la rupture du service, ou autres problèmes.

DIDNESS ne peut être tenu responsable des erreurs de manipulation, des risques encourus par toutes personnes ou animal lors de l'utilisation de ses produits ou services, de la dégradation de matériel suite à la mauvaise utilisation de ses produits et services.

Le choix et l'achat d'un Produit est placé sous l'unique responsabilité du Client. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Produit notamment pour cause d'incompatibilité du matériel, ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de DIDNESS, sauf dans le cas d'un vice caché avéré, de non-conformité avérée ou de défectuosité avérée.

Certains produits DIDNESS utilisent des services sans fil qui peuvent générer des frais supplémentaires et qui sont régis par les conditions d'un contrat distinct entre vous et le fournisseur de services sans fil de votre choix. Pour plus d'informations, contactez votre opérateur de téléphonie mobile.

La qualité ou le temps de réponse de certains services proposés par DIDNESS sont dépendants de la qualité du réseau fil que vous utilisez, le temps nécessaire à l'exécution d'une commande ou l'affichage d'une information est variable sans que DIDNESS ne soit directement responsable, les charges des réseaux de communication et temps de latences dus aux opérateurs de télécommunication ne peuvent être utilisés à charge contre DIDNESS.

ARTICLE 16 – Autorisations relatives aux droits de propriété intellectuelle

L'une des fonctions de l'application mise en place par DIDNESS est de permettre au coach de filmer le cavalier en faisant apparaître sur l'écran du coach, les données du cavalier.

Cette fonction permet au coach d'avoir dans l'application sur son téléphone, une vidéo avec les éléments de performance du cavalier.

Le coach et le cavalier sont libres d'utiliser la vidéo.

Le client autorise en conséquence la personne qu'il a choisi à le filmer ou prendre des images de lui.

Le client autorise la personne qui lui a envoyé une proposition d'utilisation des services proposés par DIDNESS et dont la demande a été acceptée, à le filmer ou prendre des images de lui.

DIDNESS ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation de la vidéo ou des images par le coach et le cavalier.

DIDNESS ne sera pas tenue responsable d'une violation quelconque de droit afférents à un tiers par le coach ou le cavalier.

Les éventuels droits d'auteur découlant des vidéos ou images prises par le coach ou par le cavalier, demeurent la propriété de ces derniers.

L'ensemble des droits d'auteur et de propriété industrielle appartenant à DIDNESS ne peut être utilisé par le client qu'après avoir obtenue une autorisation écrite de la part de DIDNESS.

Le client doit également obtenir une autorisation écrite de DIDNESS pour modifier, créer des œuvres dérivées, décompiler ou tenter autrement d'extraire le code source.

ARTICLE 17 – Divers

17.1 Correction de prix

DIDNESS se réserve le droit de modifier les prix des produits affichés sur le Site <https://www.didness.com> à tout moment et de corriger toutes les erreurs de prix qui pourraient survenir par inadvertance.

Tout changement de prix n'affectera pas les commandes qui ont déjà été acceptées par DIDNESS.

En cas d'erreur de prix, DIDNESS informera le client de l'erreur et le client pourra soit procéder à la transaction au prix correct, soit annuler sans frais sa commande.

Si DIDNESS réduit son prix sur tout produit de marque DIDNESS dans les 14 jours calendaires suivant la date à laquelle le client a reçu son produit, il pourra contacter DIDNESS afin de demander un remboursement ou un avoir de la différence entre le prix qui a été facturé et le prix de vente actuel.

Pour recevoir le remboursement ou l'avoir, le client doit contacter par tous moyens listés ci-avant DIDNESS dans les 14 jours calendaires suivant le changement de prix.

Veillez noter que ceci ne concerne pas les réductions de prix limitées dans le temps, telles que celles applicables lors d'événements spéciaux.

17.2 Nullité ou illégalité d'une clause

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

17.3 Archivage et preuve du contrat

DIDNESS procède à l'archivage des communications (y compris les confirmations de commande), des bons de commande et des factures sur un support de manière à en constituer une copie fidèle et durable, et ce pendant une durée de dix (10) ans à compter de la dernière commande.

Ces communications, bons de commande et factures peuvent être produits à titre de preuve du contrat. Le Client peut demander la communication de ces documents archivés auprès de DIDNESS, à tout moment, sur le site internet <https://www.didness.com> ou à l'adresse postale suivante : DIDNESS, 19 RUE DU MUSEE 13001 MARSEILLE.

17.4 Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, crise sanitaire, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

17.5 Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté

d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

17.6 Exécution forcée en nature

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes. Conformément aux dispositions de l'article 1221 du Code civil, le créancier de l'obligation pourra poursuivre cette exécution forcée après une simple mise en demeure, adressée au débiteur de l'obligation par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse, sauf si celle-ci s'avère impossible ou s'il existe une disproportion manifeste entre son coût pour le débiteur, de bonne foi, et son intérêt pour le créancier.

Il est rappelé qu'en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance pourra, conformément aux dispositions de l'article 1222 du Code civil, 20 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, faire exécuter lui-même l'obligation par un tiers, aux frais de la Partie défaillante, pour autant que le coût soit raisonnable et conforme aux pratiques du marché, sans qu'une autorisation judiciaire soit nécessaire à cet effet, étant que la Partie victime de la défaillance pourra également, à son choix, demander en justice que la Partie défaillante avance les sommes nécessaires à cette exécution.

17.7 Exception d'inexécution

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

17.8 Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations visées aux articles du présent contrat, celui-ci pourra être résolu au gré de la partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 10 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire. Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

17.9 Dispositions communes aux cas de résolution

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

17.10 Propriété intellectuelle

Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, images et tout autre élément figurant sur le Site Internet <https://www.didness.com> sont la propriété pleine et entière de DIDNESS.

A ce titre, toute reproduction, représentation, modification ou utilisation de l'un quelconque de ces éléments est interdite et est constitutive de contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

17.11 Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Acheteurs font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Fournisseur. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

La collecte, le traitement et la sécurité de ces Données sont réglementés par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », modifiée notamment par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, par les dispositions du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles (« RGPD ») et par les dispositions de la Directive 2002/58/CE relative à la vie privée et aux services de communications électroniques, ainsi que par l'ensemble des textes qui pourraient leur succéder.

Les informations et données personnelles communiquées par l'Acheteur à DIDNESS sont destinées à être exploitées par les services internes de DIDNESS et par ses prestataires, pour les nécessités du traitement de la Commande de l'Acheteur. DIDNESS est susceptible de communiquer ces informations à des tiers. A cet effet DIDNESS est également en droit utiliser ces données à des fins commerciales dans l'exercice de son activité.

L'Acheteur peut exercer son droit d'accès et son droit de rectification ou de suppression, pour les informations le concernant, en adressant sa demande par e-mail à contact@didness.com

DIDNESS respecte la vie privée de ses clients et s'engage à ce que toutes les informations qu'elle recueille, en particulier concernant l'utilisation par l'Acheteur du service de vente en ligne afin d'acheter ou d'obtenir un produit mis en vente sur le site internet de la Société DIDNESS permettant d'identifier ce dernier soient considérées comme des informations confidentielles.

Les informations recueillies sur ce site sont traitées par la société DIDNESS, 19 RUE DU MUSEE 13001 MARSEILLE, responsable de traitement pour la gestion de vos commandes de produits.

Le refus de consentir au traitement de ses données personnelles empêcherait l'exécution de ces services.

Si l'Acheteur a donné son accord lors de son inscription sur le site internet ou une fois inscrit, ses informations peuvent également servir à la constitution d'un fichier clientèle à des fins de prospection commerciale.

Les informations personnelles sont conservées pendant la durée légale de conservation.

En cas de réclamation, l'Acheteur peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles du Fournisseur de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Aucun transfert des données n'est réalisé hors de l'Union européenne par la société DIDNESS.

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur le site sont retracées dans le cadre du document « Charte de protection des données personnelles » accessible sur le site <https://www.didness.com> et font partie intégrante des présentes CGV.

17.12 Règlement des différends et loi applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

Elles sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français fera foi en cas de litige.

En cas de litige, les Parties auront la possibilité de rechercher, prioritairement à toute action judiciaire, une solution amiable de règlement des litiges. Le Client pourra alors contacter le service client dont les coordonnées sont mentionnées à l'article « SERVICES CLIENTS ET RÉCLAMATIONS ».

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent sur le site Internet ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : *LE MEDiateUR DES ENTRPRISES DU MNISTERE DE L'ECNOMIE ET DES FINANCES.*

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur le site <https://www.mieist.finances.gouv.fr/>.

A défaut de règlement amiable préalable entre DIDNESS et le Client, tous les différends nés dans le cadre de la relation entre DIDNESS et le Client seront soumis aux Tribunaux compétents.

17. 13. Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Produit,
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité du Vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

À l'attention de

DIDNESS

19, rue du Musée

13001 Marseille

contact@didness.com

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.